

Délibération n°2025-03-18-18-CA

Relative à l'attribution d'un logement de fonction pour Nécessité absolue de service à l'UFR Sciences Médicales et Paramédicales (SMPM) – site Timone

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 18 mars 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** l'arrêté du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** l'avis de la Commission d'attribution d'un logement en date du 20 novembre 2024 relatif à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service sur le Campus Timone,
- Vu** l'avis favorable du Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales en date du 19 décembre 2024 relatif à l'attribution d'un logement de fonction,

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite d'un agent logé sur le site SMPM Timone le 1^{er} octobre 2024, un logement de fonction pour nécessité absolue de service demeurerait vacant,

Considérant qu'à la suite d'un appel à candidatures publié par l'UFR SMPM, la Commission d'attribution d'un logement de fonction s'est réunie le 20 novembre 2024 pour auditionner les différents candidats intéressés pour occuper un logement de fonction pour nécessité absolue de service,

Considérant que l'attribution de ce logement est nécessaire en vue notamment d'assurer l'organisation de divers événements le samedi, requérant la présence d'un agent pour effectuer l'accueil et la logistique sur le site,

Considérant qu'à l'issue de ses différentes auditions, la Commission a retenu la candidature d'un agent, au regard notamment de la complexité technique du site,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution du logement de fonction pour nécessité absolue de service sur le site de la Timone de l'UFR Sciences Médicales et Paramédicales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

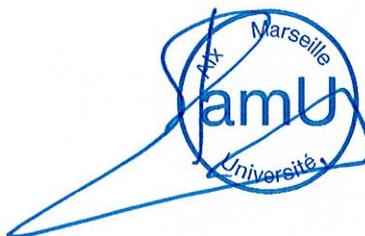
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 17 membres présents et 15 membres représentés

Fait à Marseille, le 18 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **24 MARS 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **24 MARS 2025**